



Rey Alizée, Bonny David, Zurich Simon, Moussa Elias, Savoy Françoise, Jaquier Armand, Kubski Grégoire, Mauron Pierre, Levrat Marie, Müller Chantal

Folie des prix de l'électricité : soulager rapidement et efficacement la population fribourgeoise !

Cosignataires : 8

Réception au SGC : 06.09.22

Transmission au CE : *07.09.22

Dépôt et Développement

Les fournisseurs de courant du canton ont annoncé des augmentations conséquentes des prix de l'électricité : près de 20 % pour Groupe E, plus de 50 % pour IBM et plus de 45 % pour Gruyère Energie. Pour un ménage moyen client de Groupe E, cela représente une augmentation d'environ 180 francs par an. Combinées à l'inflation et à la hausse énorme des primes maladie, les dépenses supplémentaires pour l'électricité représenteront des charges difficiles à supporter pour de nombreux ménages fribourgeois.

Le Conseil d'Etat est donc chargé d'élaborer un « chèque électricité » visant à compenser la hausse des coûts de l'électricité pour les ménages à bas et moyens revenus. Un tel chèque permettra de soulager efficacement les ménages qui en ont le plus besoin afin de ne pas aggraver davantage les situations de précarité que le Covid a créée ou empirées. Ce soutien permettra également de préserver le pouvoir d'achat de la population fribourgeoise afin d'éviter un recul des dépenses auprès des entreprises du canton qui se remettent justement de la période de pandémie.

Le Conseil d'Etat est en outre chargé de prévoir un financement indirect de cette mesure en augmentant les dividendes versés à l'Etat de Fribourg par les entreprises électriques dans lesquelles il est actionnaire majoritaire et en cas de bénéfices futurs de ces dernières.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).